

## PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE Du 22 JUIN 2019 à ST MALO DE LA LANDE

**Présence des membres du Comité :**

Marcel AMELINE, Paul BEZARD, Hélène CUQUEMEL, Olivier DESGRIPPES, Daniel GROULT, Catherine JEAN-PERIER, Régis LEBOUCHER, Philippe LEBRUN, Françoise LEVESQUE, Isabelle PIHUIT, Dominique REGNAULT, Gérard RENOUF, Yves ROUAULT, Gabriel SAVARY.

**Excusés et/ou absents membres du Comité :**

Samuel AHMED, Audrey GASTEBOIS, Lucie VECCHIO.

**Clubs présents ou représentés : 136 voix**

**Clubs absents : Uc Bricquebec (4 voix), Pl Octeville (3 voix), Pointe Hague (4 voix), Hbc les Pieux (5 voix)**

NOM DU CLUB	NOMBRE DE VOIX	M	P
PL AVRANCHES	7	x	
CS CARENTAN HB	5		
ASAM CHERBOURG	2		
JS CHERBOURG	8	x	
2CHB CERISY COUTANCES	9		
GAVRAY HANDBALL	3		
PL GRANVILLE	9	x	
SM LA HAYE DU PUIITS	5	x	
ES HAYLANDE HB	3		
AS ISIGNY LE BUAT	3		
ASC LESSAY	3		
AL MARIGNY HB	6	x	
PL OCTEVILLE	3		
PERIERS SPORTS HB	5	x	
AS QUERQUEVILLE	6	x	
SAINT-HILAIRE DU HARCOUET	6		
ASPTT SAINT-LO HANDBALL	8		
AAEP LE TEILLEUL	4		
AVENIR SPORTIF TESSY HANDBALL	4		
ES TORIGNI SUR VIRE	4	x	
CLUB DE LOISIRS TOURLAVILLE	8		
LA VALOGNAISE HB	4		
CLUB SPORTIF VILLEDIEU	5		
HANDBALL MORTAINAIS	3		
UC BRICQUEBEC HB	4		
HANDBALL CLUB DE L'ELLE	4	x	
HANDBALL CLUB LES PIEUX	5		
BREHAL HANDBALL	7		
COF HANDBALL	0		
CO SOURDEVAL	3	x	
SAINT PIERRE EGLISE	2		x
POINTE HAGUE HANDBALL	4		

Le quorum étant atteint : 136/152 voix, le président ouvre la séance à 14h32.

Il est diffusé sur écran, la présentation de la Maison du Handball.

### Intervention du Président du Comité, Philippe LEBRUN

Je vous souhaite à tous et à toutes la bienvenue pour cette 53<sup>ème</sup> assemblée générale.

Je remercie la Communauté de Commune de Coutances Mer Bocages pour la mise à disposition de cette magnifique salle qui nous reçoit pour la quatrième fois.

Je remercie Yannick Petit, vice-président de la Ligue pour sa présence, ainsi que Roland Indriliunas représentant de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale de la Manche.

Je dois excuser Madame Fauvel, vice-présidente du Conseil Départemental en charge des sports, Monsieur Cador, Président du Cdos, Madame la Directrice de la Direction Régionale de la Jeunesse et des Sports et de la Cohésion Sociale, Monsieur Bidot, Président de la Communauté de Commune de Coutances Mer Bocages qui est représenté par Monsieur Doyere Vice-Président en charge des sports.

C'est avec plaisir que je vous souhaite la bienvenue à tous et à toutes à St Malo de la Lande pour participer à cette assemblée générale qui clôture cette saison 2018/2019. Avant de commencer notre assemblée, je tiens à saluer la mémoire de celles et ceux qui nous ont quitté au cours de cette saison et notamment les deux jeunes joueurs du territoire normand et je vous propose une minute d'applaudissements.

Nous enregistrons cette saison, une toute petite baisse des licences, mais après trois années d'augmentation importante c'est quasiment la stabilité. Nous avons au 31 mai 2019, 5187 licences compétitives et 648 licences événementielles, la hausse de ces licences événementielles a été doublée cette saison. A noter que plus de 35% de nos licenciés sont des féminines. On peut noter malgré tout depuis quelques années un tassement des licences +16ans paradoxalement chez les féminines.

Sur le plan sportif au niveau national, félicitation à la JS Cherbourg pour le maintien en pro D2 de l'équipe phare du département mais aussi pour le maintien de la national 2 de l'équipe B. Félicitation aussi au club de Granville pour son équipe masculine N2 qui a effectué un très beau parcours encore cette saison. Chez les féminines on peut féliciter l'équipe de Granville qui a arraché son maintien lors de la dernière rencontre, un regret pour les féminines de St Lo qui ont échoué de très peu pour l'accession en N2.

Bon résultat en régional des différentes équipes du département, on peut noter que l'équipe masculine de l'Entente Sud Manche est championne de Normandie en honneur et que l'équipe féminine de St Lo est championne de Normandie en honneur.

Pour le département, en senior masculin l'Entente Sud Manche est championne de la Manche en 1<sup>ère</sup> Division et Lessay en 2<sup>ème</sup> Division. En féminine, St Clair sur Elle championne de 1<sup>ère</sup> Division et Cerisy Coutances de la 2<sup>ème</sup> Division.

Chez les jeunes en féminine, bon comportement de l'Entente Avranches-Bréhal-Granville-St Lo qui termine à la 3<sup>ème</sup> place du Challenge de France après la première place dans sa poule et pour les masculins l'entente Nord Cotentin qui s'incline en quart de finale du championnat de France -18ans.

Bon résultat aussi des -15ans féminines d'Avranches-Isigny qui sont championnes de Normandie ainsi que vainqueur de la Coupe de Normandie, des -19ans masculins d'Avranches qui s'imposent aussi en Coupe de Normandie masculine, de Bréhal en -17ans féminine et Octeville en -19ans féminine vainqueur en coupe de Normandie.

L'entente Terre & Mer termine 1<sup>ère</sup> en excellence -17ans féminine, l'entente Avranches-Isigny sont 1<sup>ère</sup> en excellence -15ans filles, Cerisy Coutances 1<sup>ère</sup> en -13ans féminine honneur et Octeville 1<sup>er</sup> pour les -19 féminine. Js Cherbourg est champion en -17ans masculin honneur régional.

De beaux parcours pour nos diverses équipes qui évoluent en championnat régional.

Chez les scolaires, de bons résultats de plusieurs équipes dans les finalités UNSS et UGSEL, on peut noter le titre de Championne de France UNSS pour les cadettes du lycée de la Morandière. Le titre académique pour l'équipe fille de Torigni sur Vire. En UNSS les garçons -15ans sont vice-champions de France. Quant aux équipes de la manche qui ont participé aux intercomités, les féminines ont été éliminées lors du 1<sup>er</sup> tour national en poule haute et les masculins ont échoués lors du second tour en poule basse, à noter que les tirages n'étaient pas très favorables pour nos deux collectifs. Merci à l'équipe technique pour le travail accompli encore cette saison, ainsi que le travail fait dans les clubs.

Cette saison a été ponctuée par plusieurs faits marquants : la réception des U16 féminines à Granville dans le cadre de l'Euro, le staff a été très satisfait de l'accueil et l'organisation de cette rencontre. « Elles montent la balle à Tatihou » qui a été un véritable succès reconnu à la fois par la Fédération, la Direction Régionale Jeunesse et Sports ainsi que le Conseil Départemental. Cette opération a été bien guidée et je remercie Mickael, Christelle et tous les bénévoles qui ont apporté leur aide pour cette manifestation. Il est important pour le Comité d'être reconnu auprès de la fédération pour l'organisation de manifestation dans la manche. Lors des rencontres de l'Euro, une partie du film de cette journée a été diffusé. Dans les faits marquants il y a aussi notre nouveau siège que nous occupons depuis février en tant que propriétaire, vous êtes tous les bienvenus pour visiter et une inauguration aura lieu courant septembre prochain. Cet investissement est une bonne chose car les locaux sont fonctionnels de plus cet achat n'est pas perdu car en cas de difficultés on aura toujours la possibilité de revendre ce bien.

Je reviens sur les différentes finales jeunes et seniors du Comité organisées en fin de saison et qui remporte un gros succès. Les salles sont pleines, bravos aux clubs qui organisent et accueillent ces finales et aux clubs qui viennent avec leur public (parents, amis...). Ces finales deviennent des moments conviviaux et de fête toujours dans un bon esprit.

Nous avons eu cette année 14 services civiques gérés par le Comité, nous allons continuer notre rôle d'intermédiation avec les clubs sur demande de la DDCS. Cette intermédiation concerne toutes les disciplines et nous avons été cette année, porteur d'un jeune en service civique pour un club de Football d'Avranches.

Afin de répondre à une demande fédérale et pour continuer à faire rayonner notre département, on va essayer de développer le Beach Handball en organisant avec le territoire, la Ligue et le soutien de la fédération, un tournoi de Beach Handball sur une de nos plages. Le lieu et les dates ne sont pas encore déterminés. On doit se positionner sur ce Beach Handball puisque c'est une commande de la fédération et que nous avons un territoire privilégié avec toutes nos côtes.

Dans les nouveautés et suite à la réforme de la CMCD régionale, il vous sera présenté par Catherine les grands axes concernant notre CMCD qui n'est pas encore finalisée, ce règlement vous sera présenté pour validation lors de l'assemblée générale extraordinaire de septembre prochain.

Romain CAPELLE vous présentera les nouvelles architectures de formation mise en place pour la saison prochaine et répondra à toutes vos questions.

Nos finances cette année sont saines malgré l'achat et les travaux du siège réalisés en novembre mais nous devons rester vigilant, les aides de l'état par la nouvelle agence du sport deviennent de plus en plus difficile à obtenir, les critères d'attribution ne laissant plus qu'un ou deux axes sur lesquels nous pouvons être aidés. Nous devons essayer de garder nos finances stables tout en respectant les clubs, il n'y aura donc pas cette année d'augmentation des indexations sur les licences, en sachant que la fédération va encore prélever environ 2€ pour la maison du handball. Ceci dit cette maison du handball est magnifique.

Je tiens à remercier le conseil départemental qui continue à nous apporter une aide importante notamment pour la formation des jeunes athlètes ainsi que pour l'achat et le renouvellement du matériel, cette subvention atteint les 24.000€.

Avant de passer aux rapports et à la présentation des nouvelles formations, je tiens à remercier les dirigeants des clubs pour l'excellent travail réalisé dans vos structures, ainsi que les collectivités pour la mise à disposition gratuite de leur salle lors de nos besoins.

Je remercie Christelle, Mickael et David qui chacun dans leur domaine s'investissent pleinement, les membres du conseil d'administration et bénévoles engagés dans les différentes commissions, le personnel de la Ligue avec qui nous entretenons de bonnes relations, mes collègues présidents de Comité avec qui nous échangeons assez souvent, sans oublier Nicolas le Président de la Ligue de Normandie qui répond toujours présents à nos demandes et à toujours une oreille attentive sur ce qui se passe sur le département.

Je vous souhaite à toutes et à tous une très bonne assemblée générale et je passe la parole à Yannick PETIT.

#### **Intervention du Vice-Président de la Ligue, Yannick PETIT**

Je remercie Philippe et le Comité pour l'accueil et pour la bonne collaboration et la mise en commun d'heures avec le personnel, Mickael pour la CTA et David qui travaille aussi avec l'ETR. Cela se passe très bien avec tous les comités et avec l'équipe technique régionale on va essayer de faire en sorte que cela perdure et que tout le monde soit « gagnant-gagnant », que ce ne soit pas la ligue qui soit gagnante et le comité dépouillé.

Je remercie Philippe pour le travail réalisé au niveau des licences, cela faisait trois ans que le Comité de la Manche avait la plus forte augmentation de licencié au niveau des cinq comités, même si cette saison il y a une petite baisse mais vous n'êtes pas les seuls à subir celle-ci. D'autres départements connaissent également une baisse.

Je félicite les clubs qui se sont maintenus, notamment JS Cherbourg, je félicite ceux qui vont monter, avec un regret pour le club de St Lo et ses seniors filles. La manche est reconnue au niveau fédéral, vous avez fait des organisations l'an passé qui se sont très bien déroulées et vous avez le remerciement du vice-président de la fédération Alain Koubi, qui était enchanté du déroulement de la journée à St Vaast la Hougue pour l'Euro Féminin et qui donnera toute confiance au Comité si celui-ci fait la demande d'organiser différentes manifestations (beach handball, rencontres de jeunes...).

L'arrivée du Pôle espoir à Caen l'an prochain, devrait permettre une meilleure intégration des jeunes du bassin bas normand (calvados, manche et orne), ils seront hébergés au Lycée Laplace.

Pour les nouvelles formations, Romain Capelle vous les présentera et répondra à toutes vos questions.

Bonne assemblée à vous.

#### **Intervention du représentant de la Direction Départementale, Roland INDRILIUNAS**

Comme chaque année, j'éprouve beaucoup de plaisir à participer à vos assemblées générales d'autant plus que je suis un ancien handballeur. Mais au-delà de ça, nous éprouvons beaucoup de plaisir à travailler avec vous sur vos différents projets. Depuis quatre ans que je suis sur la manche, on s'aperçoit que c'est un comité en plein développement au niveau quantitatif et surtout qualitatif par l'organisation de ces manifestations. On espère que cela va perdurer.

#### **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 16 JUIN 2018**

Malgré la superbe salle de travail, l'enregistrement n'a pas fonctionné, Christelle a dû faire appel à sa mémoire pour reconstituer ce procès-verbal.

Aucune remarque apportée.

**Vote** : adoptée à l'unanimité des présents.

#### **RAPPORT DU COMPTE RENDU MORAL DU PRÉSIDENT**

Aucune remarque apportée.

**Vote** : adoptée à l'unanimité des présents.

## RAPPORT DE LA COMMISSION D'ORGANISATION DES COMPÉTITIONS

M. DESGRIPPES – Président de la COC

D. GROULT – Responsable des Coupes et Challenges

Je tiens à remercier tous les clubs car la notion de communication est très importante. Un coup de téléphone, un mail il n'y a rien de tel pour s'arranger. J'insiste car cette saison nous avons eu quelques soucis sur les conclusions de matchs en particulier chez les jeunes. Certaines rencontres prévues le dimanche sont déplacées au samedi sans que le club adverse ne soit prévenu, du coup il se déplace le samedi. Envoyer un mail au club en lui signifiant le changement. Je rappelle que Christelle et moi-même sommes disponibles et nous essayons de vous répondre, dans la mesure du possible.

Je remercie tous les membres de la COC qui œuvrent chaque semaine pour que les championnats se passent du mieux possible ainsi que les membres du conseil d'administration. On a essayé cette année dans la mesure du possible et sur toutes les finalités, d'envoyer un membre du CA et de la COC pour la remise des récompenses sur le terrain plutôt qu'à l'assemblée générale. Nous avons fait ce choix car nous trouvions que pour les enfants cela avait plus de sens de recevoir la coupe sur le terrain.

Je remercie Christelle, David et Mickael pour leurs disponibilités et le travail effectué, on essaye de vous proposer des choses et en particulier les tournois de détection en -13ans, nous avons eu des retours positifs de la part des clubs.

Un remerciement particulier à Daniel et Marcel qui me représente à la Ligue sur les COC régionale.

Concernant les demandes de report qui sont conséquent cette saison, il n'y a pas eu beaucoup de sanction financière d'appliquée (45 sanctions sur 405 reports), il faut savoir que ces reports ont un incident sur l'arbitrage. La COC reste dans le souci d'arranger les clubs, mais il reste des demandes de reports « abusives ».

La COC est très satisfaite de l'accueil des clubs organisateurs des diverses finalités. On peut remercier les clubs de Gavray, Villedieu, La Haye du Puits, la Haye Pesnel et Marigny pour les championnats seniors et jeunes, le club de Carentan pour les finales coupe jeune féminine, le club de St Lo pour la coupe jeune masculine et le club de Periers pour la coupe du comité et les challenges.

Les catégories d'âge ne changeront pas pour la saison prochaine. 4 années en -19ans et trois années de -17ans à -11ans.

Pour les qualifications en région des équipes jeunes, la date d'engagement est fixée jusqu'au 1<sup>er</sup> septembre prochain. Une COC ligue se tiendra le 2 septembre puis des brassages suivront au niveau départemental sur trois dates (de septembre à octobre) avec des poules de 4 (avec des têtes de série) puis les championnats régionaux débiteront après les vacances de la Toussaint. Le Comité pourra être autonome pour ses championnats à la même période. Ceci est une demande des comités pour ne pas avoir de brassage trop long et d'être obligé d'attendre le retour des équipes pour démarrer les nôtres.

Je rectifie le palmarès de cette saison, c'est le club de Tessy qui est champion de la Manche Honneur en -13 filles et non St Lo comme écrit. J'adresse mes excuses auprès du club de Tessy.

Daniel Groult prend la parole pour les coupes et challenges :

Je remercie les clubs qui ont organisé les coupes et challenges. On me reproche souvent les dates de coupe jeune, mais on prend les dates qui restent disponibles dans le calendrier, une fois que celui de la fédération et du territoire est établi. C'est pour cette raison qu'il y a des tours de coupe sur les week-ends de vacances scolaires mais il est difficile de faire autrement. Notre souhait ainsi que celui des collègues des autres comités, serait de « mordre sur le mois de juin » pour rallonger les dates, mais à cette époque entre le bac et les tournois de fin de saison dans les clubs, cela n'est pas faisable. De plus on doit respecter la date fixée par la Ligue pour la Super Coupe de Normandie.

- Question du club de Valognes : on ne reçoit pas de bilan comme le fait la Ligue, sur les anomalies relevées sur les feuilles de match des championnats départementaux. Dans mon club j'ai vu sur certaines feuilles de match

où il n'y avait ni de secrétaire ni de chronométrateur à la table de marque, du coup je m'attendais à « prendre » quelque chose mais non rien, même pas un avertissement.

- Olivier Desgrippes : si l'on doit sanctionner les clubs à chaque fois que la table n'est pas respectée on se ferait « taper sur les doigts ». En 2<sup>ème</sup> division lorsqu'il n'y a pas d'arbitre officiel désigné, il arrive qu'on mette un arbitre quelconque, il n'y a pas systématiquement de tirage au sort effectué comme le prévoit le règlement. On essaye d'être le plus maniable possible pour éviter d'être dans la sanction.

- Valognes : Je suis d'accord avec les propos cités, mais dans la logique on devrait recevoir une amende ou un avertissement, du coup on ne sait pas si les feuilles sont vues.

- Olivier Desgrippes : les feuilles de matchs sont vérifiées tous les lundis matin et les anomalies me sont remontées. Après on estime que cela ne sert à rien de sanctionner les clubs, car le nombre de fois où il manque un secrétaire et/ou un chronométrateur est important.

- Valognes : je n'ai même pas reçu un avertissement.

- Olivier Desgrippes : c'est un travail fastidieux, et si quelqu'un veut s'engager à faire remonter les anomalies de toutes les feuilles de match sur le non-respect de la table et en informer les clubs, je prends.

- Club : quel est le but exact ? Le règlement est difficile à appliquer pour les petits clubs ou il faut trouver des personnes pour tenir la table et nous sanctionner financièrement est le meilleur moyen pour nous décourager.

- Olivier Desgrippes : si on vérifie la tenue de la table et qu'il y a des manquements, on sera obligé de sanctionner, est-ce raisonnable ?

- Valognes : on peut juste envoyer un avertissement. Les clubs doivent surveiller ce qui est enregistré ou non sur la feuille de match avant qu'elle soit exportée.

- Yannick Petit : il ne faut pas aller trop loin concernant le règlement de la table de marque. Par contre en ce qui concerne le règlement de l'arbitrage (pas d'arbitre désigné), celui-ci doit être respecté, on ne peut pas faire tout et n'importe quoi. Je rappelle que le club recevant est responsable que ce qui se passe dans sa salle.

- Gavray : pour un petit club qui n'a que 7 joueurs sur le terrain et qui doit faire un tirage au sort pour respecter le règlement arbitrale, c'est dur d'être sanctionné et cela peut nuire pour l'existence de ce club.

- Yannick Petit : je ne parle pas de sanction financière concernant ce règlement. Mais les petits ou grands clubs se doivent de respecter ce règlement, car en cas d'accident cela peut vous coûter beaucoup plus cher qu'une sanction financière.

- Philippe Lebrun : je propose qu'un avertissement soit envoyé aux clubs concernant la tenue de la table, sans sanction financière.

- Gérard Renouf : il faut que le comité ait un rôle pédagogique et doit rappeler aux clubs leurs obligations (table et arbitrage).

- Olivier Desgrippes : s'il y a récidive il y aura sanction financière sinon cela n'a aucun intérêt.

- Club : qu'est ce qui pose problème exactement au club de Valognes ?

- Valognes : le problème c'est que je n'ai pas reçu d'avertissement, du coup je ne sais pas si les feuilles sont vérifiées, à la Ligue on reçoit un tableau ou tout est indiqué, les clubs avertis et ceux sanctionnés.

- Club : à vous de former des jeunes pour tenir la table en département cela vous évitera d'être sanctionné.

- Club : je n'ai que 20 licenciés dans mon club il m'est difficile d'en trouver pour tenir la table.

- Yannick Petit : en honneur région on n'impose pas qu'il y ait un secrétaire et un chronométrateur, si l'un ou l'autre tient la table cela suffit, pourquoi l'imposer en comité ?

- Carentan : les clubs doivent être responsables, pas besoin du Comité pour savoir qu'il faut au moins un secrétaire ou un chronométrateur à la table.

- Philippe Lebrun : je vous propose un vote à savoir : on met un avertissement si manquement à la table de marque, et en cas de récidive il y aura une sanction financière d'appliquée.

#### **Vote :**

Contre : 132 voix

Abstention (Valognes) : 4 voix

Il n'y aura pas de pénalité financière d'appliquée pour la tenue de la table de marque.

Philippe Lebrun indique qu'un rappel sera fait en début de saison aux clubs concernant la tenue de la table et rappelle qu'il faut soit un secrétaire soit un chronométrateur.

- Olivier demande à Patrick président de Valognes, son concours pour vérifier les feuilles de match, et devra le lundi matin adresser à Christelle les anomalies relevées concernant la table de marque.

- Valognes : pas de souci pour aider, je ne suis pas pour appliquer des pénalités financières contrairement à ce qui pourrait être pensé.
- Querqueville : est-ce que le chronométreur est obligatoire pour les matchs en départemental, ou le responsable de salle suffit ?
- Philippe Lebrun : il faut un secrétaire ou un chronométreur à la table et un responsable de salle.
- Querqueville : sur la feuille de match dans le pc, il y a un bouton « vérifier la feuille de match » avant de commencer la rencontre, est-ce que cette vérification permet de vérifier la feuille ?
- Yannick Petit : effectivement ce bouton de vérification de feuille de match donne toutes les informations sur la rencontre en cas d'anomalie, manque d'officiel par exemple.

**Vote du rapport de la Commission d'Organisation des Compétitions**

Adopté à l'unanimité des présents.

CHAMPIONS DE LA MANCHE

Filles

-11 Filles Excellence	BREHAL HANDBALL
-11 Filles Honneur	ASPTT SAINT LO
-13 Filles Excellence	ASPTT SAINT LO
-13 Filles Honneur	TESSY HAND
-15 Filles Inter Territoriale Excellence Poule A	1 <sup>er</sup> CL TOURLAVILLE, 2 <sup>ème</sup> PERIERS HB, 3 <sup>ème</sup> CS CARENTAN
-15 Filles Inter Territoriale Excellence Poule B	2 <sup>ème</sup> ASPTT ST, 3 <sup>ème</sup> MARIGNY, 5 <sup>ème</sup> CS VILLEDIEU, 7 <sup>ème</sup> 2CHB
-15 Filles Inter Territoriale Honneur Poule A	1 <sup>er</sup> LES PIEUX, 2 <sup>ème</sup> CL TOURLAVILLE, 3 <sup>ème</sup> HBC ELLE, 5 <sup>ème</sup> VALOGNES, 6 <sup>ème</sup> LA HAYE DU PUIITS
-15 Filles Inter Territoriale Honneur Poule B	2 <sup>ème</sup> ES TORIGNI, 4 <sup>ème</sup> ASPTT ST LO, 5 <sup>ème</sup> MARIGNY, 6 <sup>ème</sup> TESSY
-15 Filles Inter Territoriale Honneur Poule C	1 <sup>er</sup> ES TORIGNI, 2 <sup>ème</sup> BREHAL, 4 <sup>ème</sup> GRANVILLE, 5 <sup>ème</sup> LA HAYE PESNEL
-15 Filles Inter Territoriale Honneur Poule D	1 <sup>er</sup> LE TEILLEUL, 2 <sup>ème</sup> ENT MORTAIN-ST HILAIRE
-17 Filles Inter Territoriale Pré Excellence	1 <sup>er</sup> ENT TERRE ET MER, 2 <sup>ème</sup> PERIERS, 3 <sup>ème</sup> ASPTT ST LO, 7 <sup>ème</sup> LE TEILLEUL
-17 Filles Inter Territoriale Honneur Poule A	1 <sup>er</sup> AVRANCHES, 3 <sup>ème</sup> ENT LA HAYE PESNEL-GAVRAY, 4 <sup>ème</sup> TESSY, 5 <sup>ème</sup> SOURDEVAL, 6 <sup>ème</sup> MORTAIN
-17 Filles Inter Territoriale Honneur Poule B	1 <sup>er</sup> CARENTAN, 4 <sup>ème</sup> TESSY, 5 <sup>ème</sup> ST CLAIR SUR ELLE, 6 <sup>ème</sup> VALOGNES
1 <sup>ère</sup> Division Territoriale Féminine	ST CLAIR SUR ELLE
2 <sup>ème</sup> Division Territoriale Féminine	CERISY COUTANCES

Garçons

-11 Garçons Excellence	PL GRANVILLE
-11 Garçons Pré Excellence	BREHAL HANDBALL
-11 Garçons Honneur	CS VILLEDIEU
-13 Garçons Excellence	CERISY COUTANCES
-13 Garçons Pré Excellence	CL TOURLAVILLE
-13 Garçons Honneur	CS VILLEDIEU
-15 Garçons Excellence	CL TOURLAVILLE
-15 Garçons Pré Excellence	AL MARIGNY
-15 Garçons Honneur	TESSY HAND
-17 Garçons Excellence	JS CHERBOURG
-17 Garçons Honneur	ASPTT SAINT LO
2 <sup>ème</sup> Division Territoriale Masculin	ASC LESSAY
1 <sup>ère</sup> Division Territoriale Masculin	ENTENTE SUD MANCHE

CHALLENGE MADELAINE JOURDAN

Féminines -11	BREHAL HANDBALL
Masculins -11	PL GRANVILLE

CHALLENGE ROGER JEANNE

Féminines Senior	PERIERS HANDBALL
Masculins Senior	ENTENTE SUD MANCHE

COUPE DU COMITÉ

Féminines Senior	CL TOURLAVILLE
Masculins Senior	LA HAYE DU PUIITS

COUPE DE LA MANCHE JEUNE – FINALITÉS

Féminines -19	PL OCTEVILLE	Féminines -15	PL AVRANCHES
Féminines -17	BREHAL HB	Féminines -13	PL GRANVILLE
Masculins -19	PL AVRANCHES	Masculins -15	PL GRANVILLE
Masculins -17	JS CHERBOURG	Masculins -13	PL AVRANCHES



## **RAPPORT DE LA COMMISSION D'ARBITRAGE**

M. BEZARD - Président

Comme tous les ans je remercie les membres de l'équipe départementale qui œuvrent assez régulièrement sur toutes les manifestations que l'on peut organiser. Je remercie Mickael pour le travail effectué car aujourd'hui sur la partie arbitrage c'est lui qui pilote les différents projets. Je voudrai aussi cette année mettre en avant le travail de Benoit Choisy du club de St Lo qui a mis en place une école d'arbitrage sur Saint Lo agglo, avec les clubs alentours. Une association a été créée. Très bon travail de l'équipe qui est en place sur l'agglo de St Lo.

Concernant les écoles d'arbitrage, je tiens à mettre en avant les formations et j'invite les animateurs et accompagnateurs à les suivre. Ces formations permettent aux gens d'être reconnus et elles rentrent dans les obligations de la Contribution Mutualisée au Développement des Clubs.

Je tiens également à mettre en avant l'école d'arbitrage de la JS Cherbourg car ils ont officié sur les finalités -11ans à Marigny et c'est toute l'école d'arbitrage qui a été désignée. Il y a eu un excellent retour des clubs présents. Jacques Lodié qui est l'animateur de cette école, a encadré tous ces jeunes. Nous aimerions que cette action soit reproduite le plus possible à l'avenir et pour cela le travail des écoles d'arbitrages que vous mettez en place dans vos clubs est très important. Encore une fois je vous incite à trouver quelqu'un pour suivre l'une de ces formations (accompagnateur ou animateur). Cela permet d'avoir quelqu'un de reconnu et c'est toujours bien pour les clubs, même vis-à-vis de vos élus. L'arbitrage fait partie intégrante de vos clubs.

La parole est donnée à Yannick Petit : il y a plusieurs clubs du comité qui ont suivi ces formations. Concernant St Lo c'est un beau projet, cette école d'arbitrage est reconnue sur le territoire et a été remontée à la CCA qui voulait avoir le projet en main pour savoir comment cela s'était mis en place. Ce sont des organisations qui sont intéressantes et qui doivent être reconnues. Il y a beaucoup de gens qui sont intervenus sur les formations. Malheureusement, car il y a quand même un bémol, le règlement de la CMCD fédéral, qui a été modifié en cours de saison, a fait que l'un de vos club a été sanctionné. Le club concerné a fait appel de cette décision et la Ligue a décidé de le soutenir en adressant un courrier à la commission fédérale. Il n'est pas normal qu'un règlement change en cours de saison.

Paul Bezar reprend la parole : La commission axe depuis quelques années son travail en particulier sur les jeunes, et je veux mettre en avant un binôme de Tourlaville qui a officié sur la finale Coupe de Normandie senior féminine, Pauline Godray et Farah Lacour, deux jeunes de 17 et 18ans qui ont officié sur une rencontre de niveau nationale 2.

On a 2 binômes féminins en T1 avenir qui continue à progresser. Il y a le binôme de St Hilaire (Audrey et Laurine) qui ont officié sur la finale Coupe Roger Jeanne et le binôme de Tourlaville.

On a 15 JAJ en T2 qui officient aussi en ligue essentiellement sur les -17 et -19 ainsi qu'en -18ans championnat de France, à noter qu'on a deux binômes féminins sur ces 15 JAJ. On est ravi d'avoir au fur et à mesure des années de plus en plus de filles qui officient et notamment sur le groupe avenir ou on n'a que des binômes féminins. On va continuer de travailler dans ce sens-là c'était l'objectif de la commission en fin de saison et par l'intermédiaire de Benoit on a fait « la journée du JAJ » début juin et on espère reproduire ce type d'évènement.

- Question d'un club : comment seront calculé les pénalités pour la saison prochaine, pour les clubs qui ne fourniraient pas d'arbitre sur des équipes seniors féminines ou masculines.

- Paul Bezar : Catherine Jean Perier et Daniel Groult vous présenteront tout à l'heure le nouveau règlement de la Cmdc et indique que ce n'est pas la commission d'arbitrage qui applique les sanctions mais la commission de Catherine.

Mickael intervient pour informer de la date du colloque de rentrée des arbitres qui est fixée le samedi 7 septembre à St Lo. La nouveauté cette année c'est que les départementaux vont être regroupés avec les régionaux T2. Les T3 et T2 feront le même stage à la même date.

Yannick Petit précise, qu'avec l'accord des cinq comités et pour multiplier le nombre de date possible afin que les arbitres puissent se rendre disponibles, ils pourront aller dans le comité de leur choix.

### **Vote du rapport de la Commission d'Arbitrage**

Adopté à l'unanimité des présents.

Concernant les tarifs arbitrages indiqués sur le guide financier, il y a une erreur concernant l'Excellence et l'Honneur. Le tarif pour l'Excellence est à 25€ et non 23€ et l'Honneur à 20€ et non 18€ comme écrit.

## **RAPPORT DE LA COMMISSION CMCD**

Mme JEAN-PERIER - Présidente

Philippe Lebrun informe l'assemblée que Romain Capelle présentera la nouvelle architecture des formations à la suite du rapport de Catherine. Cette nouvelle architecture a déjà été présentée lors de l'assemblée générale de la Ligue le 8 juin dernier.

Catherine Jean-Perier : CmcD jusqu'à aujourd'hui et CmDC à partir de demain soit Contribution Mutualisée pour le Développement des Clubs. On vous présentera le projet pour la saison prochaine après le rapport.

Je voulais remercier Daniel qui me remplace lors des réunions Ligues à Oissel, d'ailleurs il serait bien que ces réunions soient décentralisées ce qui permettrait d'avoir plus de bénévoles des départements lointains. Merci à Christelle et Mickael pour leur aide précieuse.

Pas de problème particulier pour remplir le fichier excel, les mails reçus ont été traités rapidement. Encore quelques clubs sanctionnés cette saison. A noter que les mêmes clubs sanctionnés tous les ans ne le sont plus bravo à eux pour le travail effectué, en particulier le club de la Haye Pesnel qui lui était sanctionné toutes les saisons et grâce au travail effectué sur les jeunes arbitres, il n'a pas eu de sanction cette année.

Cette saison les sanctions concernent encore l'arbitrage et très peu la sportive et la technique. Une des solutions pour l'arbitrage c'est d'essayer de travailler avec les jeunes. A noter que notre règlement concernant le seuil de ressources a permis de diminuer les points de pénalités.

### **Vote du rapport de la CMCD**

Contre : 4 voix (St Clair sur Elle)

Rapport adopté.

### **Présentation du nouveau projet du règlement CmDC pour la saison 2019/2020 (voir en annexe 1) qui sera soumis au vote lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 11 septembre 2019**

Cette présentation a été faite à la Ligue, ce document était riche et très complet, du coup nous avons décidé de ne vous présenter aujourd'hui, que l'essentiel en ce qui concerne le département. Le règlement complet sera présenté lors de l'assemblée générale extraordinaire de septembre prochain.

Ce projet est moins contraignant que celui d'avant, il est plus pour le développement du club. L'idée des socles de bases ne change pas (Sportif-Arbitrage-Technique).

Secteur Sportif : équivalent à celui du règlement précédant. Le Comité ayant un championnat – de 11ans, cette catégorie sera prise en compte. Si un club ne réussit pas à remplir ce socle, vous pourrez compenser ce manque par la réalisation et le respect d'au moins 1 critère sur les 6 proposés.

Secteur Technique : équivalent à celui du règlement précédant en rajoutant les nouvelles appellations suite à la nouvelle architecture des formations. Par contre par de compensation possible en cas de carence dans le socle.

Secteur Arbitrage : il y a un socle de base « école d'arbitrage » et un socle de base « juge-arbitre-adulte ». Pour le socle de base école d'arbitrage, il est demandé pour la saison à venir et concernant la 1<sup>ère</sup> division : 1 accompagnateur école d'arbitrage. Puis pour la saison suivante 2020/2021 et pour les deux divisions il vous faudra 1 accompagnateur école d'arbitrage. Enfin pour la saison 2021/2022 il sera exigé en plus de l'accompagnateur, 1 animateur école d'arbitrage ou appartenance à une école d'arbitrage regroupant plusieurs clubs. Le Comité ne peut rien changer à ce socle car c'est un règlement applicable à tous les Comités sur décision de la Ligue.

Question club : faut-il un accompagnateur par secteur (féminin et masculin) ?

Réponse : oui

Il y a toujours un nombre de juge-arbitre à respecter, aussi bien des jeunes que des adultes ainsi qu'un nombre de match à officier. A noter que les clubs qui ont une école d'arbitrage ont besoin de moins d'arbitre. En cas de carence sur le socle de base école d'arbitrage, vous aurez besoin d'un arbitre par équipe.

Yannick Petit indique qu'il n'y a plus de grade d'arbitre comme avant (T1 T2 et T3), un arbitre départemental couvrira le niveau de votre équipe en région. Le quota a été harmonisé dans tous les comités, à savoir 9 arbitrages pour tous les niveaux et le doublement du quota sera conservé, 1 arbitre pourra compter double.

Paul Bézard indique qu'une même personne peut compter sur deux socles (arbitrage et technique) ce qui est une bonne chose. Yannick Petit indique que cela ne concerne que la région et le département.

Seuil de ressources : en cas de carence sur le socle école d'arbitrage ou le socle de base arbitrage pour une équipe évoluant en 1<sup>ère</sup> division, celle-ci pourra être compensée par la réalisation d'au moins 3 critères (sur 11) et deux critères pour la 2<sup>ème</sup> division.

Concernant les sanctions appliquées si le socle de base n'est pas atteint, on a fait comme la ligue à savoir que le nombre de points de pénalités est calculé en fonction du nombre d'équipes par poule.

Toutefois un club sanctionné pour non-respect d'un socle de base et qui était en règle sur les saisons N1, N2 et N3, bénéficiera d'une tolérance de la Cmdc et ne sera pas sanctionné dans le cas du non-respect d'un seul socle de base. Cela démontre que ce nouveau règlement est moins sévère que le précédent.

Bien évidemment les équipes qui veulent accéder au niveau régional, doivent respecter le règlement régional de la saison en cours.

Daniel Groult intervient concernant la rubrique « contrôle du dispositif » et les différentes dates indiquées. La commission effectue un premier contrôle du socle de base en janvier et les clubs peuvent jusqu'au mois de février modifier leur dispositif à savoir déplacer une personne sur son équipe féminine ou masculine.

Pour les clubs en convention il vous est demandé de faire attention sur le club porteur car il est rappelé que c'est ce club qui bénéficie de la convention pour sa Cmdc.

Yannick Petit précise qu'à compter de 2021/2022, tous les clubs de tous niveaux devront avoir une école d'arbitrage, c'est une décision fédérale.

### **Présentation de la nouvelle architecture des formations par Romain Capelle (voir annexe 2)**

Ces formations seront mises en place dès la saison prochaine. La fédération souhaite rendre ces formations plus accessibles et modulaires afin qu'elles répondent au développement de nos structures, le développement des nouvelles pratiques et la professionnalisation dans le handball.

Philippe Lebrun remercie Romain pour sa présentation.

### **RAPPORT DE LA COMMISSION EQUIPEMENT**

M. REGNAULT - Président

Pas de dossier de classement de salle cette saison. Il est rappelé que la demande de classement ou reconduction de salle est initiée informatiquement par le club dans gesthand. Attention si votre gymnase n'a pas de protection derrière le but celui-ci ne sera pas homologué par la fédération.

### **Vote du rapport de la Commission Equipement**

Adopté à l'unanimité des présents.

## **RAPPORT DE LA COMMISSION TECHNIQUE**

Mme PIHUIT - Présidente

Nous avons pu cette année avec l'arrivée de David, travailler sur une nouvelle méthode de détection. Avec les tournois -13ans, l'équipe technique a pu se déplacer dans les clubs pour évaluer. Cette formule a évité aux jeunes de se déplacer sur divers regroupements.

Remercie le club de Sourdeval et de Granville qui ont accueilli les deux tours régionaux.

Cette année l'équipe féminine a atteint la poule haute mais a été éliminée au 1<sup>er</sup> tour. L'équipe masculine s'est inclinée lors du 2<sup>ème</sup> tour. Grace au travail des clubs et de l'équipe technique nous avons des jeunes qui effectuent un beau parcours, notamment une sélection en France Jeune.

David tient à remercier certains clubs pour leur prêt de salle et location de minibus. Les résultats sur la génération 2005 restent équivalents à ceux de l'année dernière, avec un moins sur les masculins mais ils ont rencontré « du lourd » cela a été difficile de se qualifier pour les finales. On n'a pas eu une visibilité à 100% sur cette génération-là. L'objectif était de voir tout le monde avant de les emmener sur les compétitions inter comités, ce qui n'a pu se faire. Nous espérons que cela sera le cas cette année. J'aimerais que la communication entre les clubs et l'équipe technique perdure, elle fonctionne bien sur les tournois -13ans de début de saison, elle doit continuer. Ne pas hésiter à me faire part de vos remarques.

- Question club : quelle est la position de la commission sur la position des intervenants de l'équipe technique et les « débauchages » de joueurs dans les clubs ?

- Philippe Lebrun répond que le Comité est clair sur ce point, l'équipe technique n'a pas à aller chercher des jeunes dans un club pour leur dire d'aller dans un autre club. Maintenant cela reste le choix des parents dans tous les cas.

- David précise que des consignes ont été données en début de saison aux intervenants de l'équipe technique. Comme indiqué sur le rapport, la commission a un rôle de conseil, d'évaluation et d'orientation. Si un jeune pose des questions sur son avenir handballistique, notamment au sein de son club, la commission doit lui apporter des conseils. Ce sont aux familles de faire les démarches éventuelles avec les clubs.

- Remarque club : on a quand même des joueurs des clubs de Periers, Lessay et la Haye du Puits qui ont été contactés par un autre club (Cerisy Coutances). Alors probablement que les parents de ces trois joueurs ont eu la même idée en même temps, probablement que le projet de jeu de ce club (Cerisy Coutances) est très attractif, mais Periers, Lessay et la Haye du Puits sont assez éloignés de Cerisy, cela m'interroge sur l'orientation.

- David répond que ce qui se fait entre les clubs sur le territoire n'est pas de la responsabilité de l'équipe technique. Concernant le joueur de la Haye du Puits, cela était prévu depuis le début de saison, pour les autres clubs la commission n'était pas au courant.

- Le club de Periers tient à préciser que son joueur n'a pas été démarché par Cerisy. Le niveau de jeu proposé à Periers n'est plus adapté pour ce joueur, les parents ont donc fait le choix de l'inscrire à Cerisy.

- Remarque club : il est tout à fait normal d'orienter un joueur sur un autre club si le niveau de jeu n'est plus adapté, seulement la méthode de cet intervenant a été dérangeante.

- Club de Cerisy : tient à rappeler que cet intervenant, qui est salarié au club, a côtoyé tout au long de la saison ces joueurs, il ne les a pas appelés pour venir à Cerisy, cela a été un choix des parents.

David indique qu'une section sportive va être créée sur Lessay en début de rentrée

### **Vote du rapport de la Commission Technique**

Adopté à l'unanimité des présents.

## **RAPPORT DE LA COMMISSION DÉVELOPPEMENT**

Mme CUQUEMEL - Présidente

Remercie Mickael qui gère les projets de cette commission.

Les licences sont stables mais essentiellement grâce aux licences évènementielles. Le handball n'est plus seulement compétitif, 30% des licences concernent d'autres pratiques que la compétition. Ces différentes offres de pratique constituent un accélérateur pour le développement du handball. Ces offres se sont diversifiées : le handfit progresse doucement, le hand loisir, le handensemble qui est un projet de la commission, et surtout le babyhand. Celui-ci a connu une forte augmentation cette saison (105 licences ont été créées cette année mais toutes n'ont pas été saisies dans la bonne catégorie d'âge, il vous faut faire attention). Il faut deux obligations pour obtenir l'appellation « babyhand », il faut avoir une section active et un animateur babyhand formé. La fédération a mis en place un appel à projet à la rentrée pour la formation babyhand. Si vous vous inscrivez à cette formation, vous aurez un kit babyhand et un bon pour une formation. Il y aura aussi une formation pour le hand à 4. La commission s'est penchée sur le mini hand dans le département, le constat est qu'il est nécessaire d'engager une réflexion collective pour aboutir à l'élaboration d'un règlement. Le club de l'Asam Cherbourg et Sandrine Monnier vont vous présenter un projet que la commission veut mettre en place dès la rentrée.

- Sandrine Monnier : Cela fait quatre ans que nous travaillons sur la catégorie des -9ans. On souhaite apporter un peu plus de cohérence sur cette pratique. Cette année, nous avons regroupé les clubs du Cotentin, 10 clubs ont rejoint le groupe de travail cela nous a permis de mettre en place un projet adapté à cette catégorie. L'idée est d'apporter un règlement et un réseau de clubs afin qu'ils puissent communiquer ensemble. L'année prochaine il y aura quatre secteurs (un haut manche, deux centre manche et un bas manche) avec un responsable sur chaque secteur, un calendrier commun (les dates seront imposées), un règlement de jeu et une organisation définie sur les terrains. Cette réflexion nous a permis de répondre aux attentes des enfants, des parents et des responsables de cette catégorie. Le Comité vous tiendra informé de ces évolutions.

Je tiens à remercier les dix clubs qui ont joué le jeu cette année.

- David précise que ce travail va servir à homogénéiser le calendrier pour tous les clubs du département. A l'heure actuelle, les clubs qui se situent en dessous du Nord Cotentin font selon leur besoin et possibilité, cela donne une grande hétérogénéité du nombre de match pour les enfants et dans les contenus. On souhaite que cela soit plus harmonieux sur l'ensemble du territoire d'où l'idée de 4 secteurs avec un responsable par secteur et un calendrier commun. Cela veut dire que tous les clubs qui ont une catégorie -9ans seront en charge d'organiser un plateau avec tous les clubs de son secteur. Réussir à organiser un plateau sur la saison devrait être possible à mettre en place. La commission vous adressera en début de saison le projet par mail.

- Question de Querqueville : si le club a une section babyhand, il faudra que l'animateur ait suivi la formation sinon la section ne pourra plus continuer ?

- Réponse : si l'animateur a fait la formation, le club aura l'appellation babyhand. Si pas de formation effectuée le club ne pourra pas appeler sa section babyhand, il devra l'appeler autrement (ex : mini pouce etc...).

Philippe Lebrun annonce les clubs labellisés « Ecole de handball 2018 », la dotation sera remise aux clubs en fin de séance :

Label Simple : Gavray, Tessy, Torigni et Pointe Hague.

Label Bronze : Isigny, Periers, Tournaville, Valognes, Les Pieux, Hbc Elle et Sourdeval.

Label Argent : Carentan, Js Cherbourg, Marigny, Querqueville, St Hilaire, Le Teilleul, Cerisy Coutances et Bréhal.

Label Or : Avranches, Granville, La Haye du Puits et Saint-Lô.

Mickael tient à ajouter que le Comité est chargé de la première vérification des dossiers. Dans la demande il y a l'organisation de plateau seulement ils ne sont pas déclarés dans gesthand du coup aucune visibilité sur ces évènements. Pour la saison prochaine si ces évènements ne sont pas déclarés dans gesthand, ceux-ci ne seront pas validés par le Comité.

### **Vote du rapport et projet de la Commission de Développement**

Adopté à l'unanimité des présents.

## **RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES**

M. RENOUF - Président

Nos finances sont saines et bien gérées. Je tiens à remercier toutes les commissions, car avec Daniel on vérifie l'exécution du budget. Le résultat de l'exercice est négatif mais des recettes de l'opération Tatihou n'étaient pas encaissées lors de la rédaction du budget.

La trésorerie, de par l'acquisition du siège du Comité, a baissé mais reste saine pour pérenniser nos emplois ce qui est extrêmement important car si on se félicite d'avoir du personnel compétent il faut se donner les moyens de les conserver. Au vu de la trésorerie, le Comité a pris l'initiative de ne pas augmenter les licences pour la saison à venir, bien évidemment et au vu des baisses de subventions il faut rester vigilant.

- Régis Leboucher : concernant le siège du Comité on a décidé que l'investissement serait aussi important que la location auparavant. Nous avons trois lieux de stockage pour le matériel, aujourd'hui nous n'en n'avons qu'un seul. Nous avons budgétisé l'aménagement de la cuisine.

- Question club : comment sont calculés les péréquations d'arbitrage ?

- Paul Bézard : la péréquation est extraite de gesthand qui lui est alimenté par la saisie des frais des arbitres sur les fdme et pour toute la saison. Une moyenne est faite, le Comité rembourse aux clubs qui ont payé plus et facture aux autres qui ont moins payé afin que tout le monde paye la même chose.

- Question club : est-ce calculé sur les matchs arbitrés ?

- Réponse : oui

- Question club : pourrait-on dématérialiser les factures du Comité pour les recevoir par mail et non plus par courrier ?

- Réponse de Philippe Lebrun : oui les factures seront désormais envoyées aux clubs par mail.

- Daniel Groult indique que le Comité a perçu 57000€ de subvention pour 2018, pour 2019 on se sait pas ce que le Comité percevra de l'Agence Nationale du Sport (ex Cnds). Le département subventionnera encore cette année entre 20000€ et 24000€ mais il faut s'attendre pour les années à venir à une baisse significative de ces diverses subventions.

### **Vote des comptes annuels exercice 2018 :**

Adopté à l'unanimité des présents.

### **Budget & Guide Financier 2019/2020 :**

#### **Vote du budget et guide financier 2019/2020 :**

Adopté à l'unanimité des présents

### **Modification de l'article 1 des statuts du Comité**

Suite à notre changement d'adresse dû à l'achat du siège il nous faut faire une délibération de l'assemblée générale pour le transfert du siège.

#### **Vote :**

Adopté à l'unanimité des présents

### **Cooptation de deux membres au Conseil d'Administration du Comité :**

Au cours de la saison nous avons coopté deux nouveaux membres au sein du conseil d'administration, Samuel Ahmed de Js Cherbourg et Gabriel Savary de Marigny.

#### **Vote :**

Adopté à l'unanimité des présents

Philippe Lebrun indique que cette assemblée a été longue mais qu'il était important de présenter la nouvelle architecture des formations.

### Questions diverses :

- Club de St Clair sur Elle : je m'interroge sur l'accession en région de notre équipe. A ce jour je ne sais pas si des décisions ont été prises. J'ai entendu en début d'assemblée qu'il y a des règlements avec lesquels ont peu négocier notamment pour la feuille de match et la tenue de table. Au niveau de la Cmcd, c'est un règlement qu'on applique à la lettre sans prendre en compte ce qui a été mis en place au sein de notre club. On a de grosse difficulté à trouver des arbitres, on a saisi l'occasion de mettre en place une école d'arbitrage pour réussir à « accrocher » des jeunes arbitres et les former. On fait énormément d'effort pour permettre à notre club de se développer et aujourd'hui on n'accède pas en région juste sur un point de règlement qu'on se doit de respecter sans négociation possible, alors que le règlement sportif est négociable.

- Catherine Jean Perier : on est conscient des efforts que vous faites, seulement il est indiqué dans nos textes que pour accéder en championnat régional, il faut être en règle avec le règlement de la Ligue de la saison en cours, et le règlement de la ligue n'est pas négociable.

- Club de St Clair sur Elle : le futur règlement Cmcd pour 2019/2020 est bien plus favorable aux clubs, un règlement auquel notre club répond aujourd'hui. On ne regarde pas du tout le côté sportif, on applique un règlement à la lettre.

- Yannick Petit : il y a le même cas en région, des clubs ont fait appel en CRL mais n'auront pas gain de cause, on applique le règlement de la saison en cours et effectivement le règlement à venir vous aurez été favorable pour cette année.

La parole est donnée à Yannick PETIT pour clore cette assemblée :

Vous avez eu des débats, qui je pense, ont été constructifs. C'est un Comité qui est en développement et qui doit continuer sur les saisons à venir. Félicitations à vous et bonne saison 2019/2020.

Il est procédé à la remise des récompenses des bénévoles :

Club de St Hilaire : Sandrine Gahery

Club de Granville : Marion Guyot et Marwin Tonolo

Club de Periers : Eva Le Chenadec

Club de St Clair sur Elle : Matthieu Frisch et François Lemoigne

Club de St Lo : Jean-Pierre Malgrain

Philippe Lebrun remercie les intervenants et reprend la parole pour clôturer cette assemblée générale.

La séance est levée à 18h15.

Philippe LEBRUN  
Président







PRESENTATION DU PROJET RÈGLEMENT CMDC

2019/2020

1 - SECTEUR SPORTIF

1.1 Socle de base sportif

ACCÉDANT 1 <sup>ère</sup> DIVISION TERRITORIALE MASCULINE 2 équipes jeunes masculines d'âge différents en poules complètes de 11ans à 18ans	ACCÉDANT 1 <sup>ère</sup> DIVISION TERRITORIALE FÉMININE 2 équipes jeunes féminines d'âge différents en poules complètes de 11ans à 18ans		
1 <sup>ère</sup> DIVISION TERRITORIALE MASCULINE 2 équipes jeunes masculines d'âge différents en poules complètes de 11ans à 18ans	1 <sup>ère</sup> DIVISION TERRITORIALE FÉMININE 2 équipes jeunes féminines d'âge différents en poules complètes de 11ans à 18ans	2 <sup>ème</sup> DIVISION TERRITORIALE MASCULINE 1 équipe jeunes masculins en poules complètes de 11ans à 18ans	2 <sup>ème</sup> DIVISION TERRITORIALE FÉMININE 1 équipe jeunes féminines en poules complètes de 11ans à 18ans

\* Une équipe jeune compétitive est reconnue si elle évolue dans les catégories U11 à U18ans pour les masculins et les féminines. Elle doit être engagée dans un championnat compétitif avant le 31 décembre.  
 \* Une équipe (U18) pourra être prise en compte au titre d'une équipe à réserve si au d'une équipe de jeunes.  
 \* Une équipe U18ans n'est pas prise en compte dans un seul secteur et devra compter au moins 5 joueurs pour être prise en compte dans le secteur féminin.

1.2 - Seuil de ressources sportif

Une équipe sur le socle de base sportif pour un club évoluant au niveau départemental +18ans masculins et féminins peut être compensée par la réalisation et le respect d'un ou de plusieurs autres critères suivants et dérivés :

CRITÈRES
Titulaire d'une licence compétitive valide (catégorie U11 - U12 - U13 - U14 - U15 - U16 - U17 - U18 ans)
Crédité d'un ou de plusieurs entraîneurs compétitifs + 18ans licenciés
Titulaire d'une licence compétitive valide (catégorie U11 - U12 - U13 - U14 - U15 - U16 - U17 - U18 ans)
Crédité d'une équipe compétitive + 18ans licenciés
Participation à une équipe jeune (au moins U11) à l'appui d'un socle base
Avoir 3 entraîneurs titulaires en licence ayant participé à 1 ou 2 podiums départementaux ou à la Coupe d'Alsace de base et le ou les autres CMDC arbitres et / ou les arbitres régionaux masculins et féminins pour la saison N-1

2.2 - Seuil de ressources arbitrage

Une équipe sur le socle de base école d'arbitrage ou le socle de base arbitrage pour un club évoluant au niveau départemental +18 ans masculins et féminins peut être compensée, selon la catégorie, par la réalisation et le respect d'un ou de plusieurs critères suivants :

- Club dont l'équipe de référence évolue en 1<sup>ère</sup> Division Territoriale Masculine et/ou Féminine : 3 critères mentionnés ci-dessous (cumulés), ou la réalisation de plusieurs fois le même critère sans valeur d'attente.
- Club dont l'équipe de référence évolue en 2<sup>ème</sup> Division Territoriale Masculine et/ou Féminine : 2 critères mentionnés ci-dessous (cumulés), ou la réalisation de plusieurs fois le même critère sans valeur d'attente.

	CRITÈRES
A	IAU T2 formé et certifié par la ligue et officiant au niveau régional
B	IA T3 accédant au IA T2 en fin de saison - Validé la ligue
C	Accompagnateur Territorial (ou Age Supervisor / Sélecteur) inscrit en formation et certifié par FITE
D	IA TL, T2, T3 R, IAU T3 et T2 supplémentaires et non comptabilisés dans le socle de base école arbitrage ou arbitrage
E	Arbitreur École d'Arbitrage supplémentaire inscrit en formation et certifié par FITE
F	Accompagnateur École d'Arbitrage supplémentaire inscrit en formation et certifié par FITE
G	Officiel de table de marque inscrit en formation validé par la ligue et ayant réalisé 30 matchs sur la saison en cours. Vérification FORGE
H	IAU supplémentaire (et N6 de IAU à respecter / N6 d'équipes)
I	IAU T2-T3 supplémentaire ayant effectué au minimum 5 arbitrages / Jours
J	IAU de sexe féminin
K	Bonus fonction du nombre d'arbitrages supplémentaires effectués par tranche de 5 arbitrages supplémentaires sur désignation (IAU IAU T3, T2)

3 - SECTEUR TECHNIQUE

Avec la mise en place de la nouvelle architecture des formations, qui sera opérationnelle sur la saison 2019/2020, les nouvelles appellations correspondant aux équivalences des diplômés techniques sont mentionnées dans ce socle de base.

ACCÉDANT 1 <sup>ère</sup> DIVISION TERRITORIALE MASCULINE ET FÉMININE Équivalence AE ou Équivalence entraîneur handball en formation	1 <sup>ère</sup> DIVISION TERRITORIALE MASCULINE ET FÉMININE Équivalence accompagnateur d'équipe (voir les nouvelles formations)	2 <sup>ème</sup> DIVISION TERRITORIALE MASCULINE ET FÉMININE Équivalence accompagnateur d'équipe (voir les nouvelles formations)
--	---	---

2 - SECTEUR ARBITRAGE

2.1 - Socle de base école d'arbitrage - CMDC TERRITORIALE

1 <sup>ère</sup> & 2 <sup>ème</sup> DIVISIONS TERRITORIALES MASCULINE ET FÉMININE
SERA EXIGÉ POUR LA SAISON N-1/2019
1 accompagnateur COCQ ARBITRAGE Arbitrage uniquement à la 1 <sup>ère</sup> Division Territoriale
SERA EXIGÉ POUR LA SAISON 2019/2020
1 accompagnateur COCQ ARBITRAGE Arbitrage à tous les niveaux
SERA EXIGÉ POUR LA SAISON 2020/2021
1 accompagnateur COCQ D'ARBITRAGE et 1 Arbitreur U11 à U18ans ou 1 accompagnateur à une école d'arbitrage régionale (selon les clubs)

SECTEUR JEUNE	
Nombre de Juges-Arbitres jeunes formés par le Comité à fournir en fonction du nombre d'équipes jeunes engagées en compétition dans les catégories U11 à U18	
1 à 3 équipes	4 équipes et +
2 à 6 U11, U12	3 à 10 U11, U12
Préciser dans l'ordre d'arbitrage et après officialisation de la licence dans deux phases d'arbitrage et après officialisation sur au moins 3 rencontres sur la saison N-1	

2.1.1 - Socle de base jeune Adulte - CMDC TERRITORIALE

SECTEUR ADULTE POUR LES CLUBS AYANT UNE ÉCOLE D'ARBITRAGE	
Nombre de Juges-Adultes formés par le Comité à fournir pour le territoire en fonction du nombre d'équipes + 18 ans et + de 18 ans	
Nombre d'équipes	1 2 3 4 5 6 7
Nombre de IA T3 T2 T1	1 2 3 3 3 3 4

SECTEUR ADULTE POUR LES CLUBS AYANT UNE ÉQUIPE U11 ou U12 (ou U13)	
Nombre de Juges-Adultes formés par le Comité à fournir pour le territoire en fonction du nombre d'équipes + 18 ans et + de 18 ans	
Nombre d'équipes	1 2 3 4 5 6 7
Nombre de IA T3 T2 T1	1 2 4 6 5 6 7

1 équipe engagée en compétition territoriale = 1 Juge-Adulte après officialisation de la licence par le club et au moins 3 rencontres sur la saison N-1

En IA, les équipes évoluant au niveau TERRITORIAL OU NATIONAL (voir tableau T1, T2, T3, U11, U12, U13, U14, U15, U16, U17, U18) doivent effectuer 30 arbitrages sur l'ensemble de la saison ou 10 sur les catégories suivantes :

- 10 ans (Masculins et Féminins)
- 14 ans (Masculins et Féminins)
- 18 ans (Masculins et Féminins)

avant le 31/03 de la saison en cours. Ce socle est harmonisé sur l'ensemble du territoire.

Le Comité a fait le choix d'inscrire le service arbitrage adulte aux 3 niveaux départementaux afin d'assurer la couverture de l'ensemble des besoins en arbitres sur le département de la Manche.

4 - CONTRÔLE DU DISPOSITIF

DATES	CIRCULATION DES DOCUMENTS
Novembre	Envoi aux clubs des tableaux CMDC
Jusqu'au 15 décembre	Saisie par les clubs des tableaux CMDC
15 Décembre	Envoi au Comité pour le 15 Décembre - non respect de la date = sanction 350€
Janvier	1er contrôle par la commission CMDC avec retour vers les clubs
Février	Débat accordé aux clubs pour modifier leur fiche CMDC en fonction des remarques faites par la commission départementale, date limite impérative 26 février (transfert d'un secteur à l'autre)
31 Avril	Date de clôture définitive
01 au 20 Mai	Vérification par la commission CMDC des renseignements d'après les données FFHB, ligue et Comité
À partir du 20 Mai	Transmission des décisions de la commission UMDC à la COC et aux clubs, application des sanctions après le délai d'appel

La CMDC effectue ses contrôles uniquement à partir des données transmises par les commissions :

- Arbitrage
- Sportive
- Technique

5 - SANCTIONS

Si le socle de base n'est pas atteint :  
 L'équipe de référence qui évolue au niveau départemental se verra retirer des points au classement à la fin de la saison N.

Nombre d'équipes par poule	Saison N
6	- 2 pts
8	- 3 pts
10	- 4 pts
12	- 5 pts

L'équipe de référence ne pourra accéder au niveau supérieur.

Une amende financière sera attribuée au club de 35€ pour la 1<sup>ère</sup> Division Territoriale et 25€ pour la 2<sup>ème</sup> Division Territoriale

Toutefois, un club sanctionné pour non-respect d'un socle de base et qui était en règle sur les saisons N-1, N-2 et N-3, bénéficiera d'une tolérance de la CMDC et ne sera pas sanctionné par la CMDC dans le cas du non-respect d'un seul socle de base.

Les équipes souhaitant accéder au championnat régional doivent répondre aux exigences des socles de base « Sportif », « École d'Arbitrage et Arbitrage » et « Technique » du 1<sup>er</sup> niveau de la CMDC Régionale (honneur régionale masculine ; Excellence régionale féminine) du règlement de la saison en cours.



**NOUVELLE ARCHITECTURE DES FORMATIONS**

LIGUE NORMANDIE HANDBALL

**NOUVELLES OFFRES... NOUVEAUX PARCOURS POUR TOUS !**

LA NOUVELLE ARCHITECTURE PERMET LA RECONNAISSANCE DE PARCOURS DE FORMATION PAR LA TRANSVERSALITE DES COMPETENCES

FORMATIONS FEDERALES (Animateur, ~~Bénévole~~ Régional, ~~Editeur~~ Inter-régional et Fédéral) **AVANT** ET FORMATIONS D'ETAT (Diplômes d'Etat, ~~D.E.J.P.S.~~, O.E.S., E.P.S.)

**MAINTENANT**

! SEULE FORMATION... modulaire... bénévoles et professionnels

3 Titres à Finalité Professionnelle

- EDUCATEUR DE HANDBALL + ...
- ENTRAINEUR DE HANDBALL + ...
- ENTRAINEUR DU SECTEUR PROFESSIONNEL + ...

**NOUVELLES OFFRES... NOUVEAUX PARCOURS POUR TOUS !**

TITRE A FINALITE PROFESSIONNELLE DE NIVEAU IV (RNCP) - 3 types de BESOINS

1 METIER + EDUCATEUR DE HANDBALL + DES TYPOLOGIES D'EMPLOIS

**DEVELOPPER**

- Conseil le club à de nouveaux professionnels
- Accueillir un public sport santé

**ENCADRER**

- Encadrement des équipes et des accompagnateurs des équipes de jeunes
- Animation de l'école du club
- Entretien de la formation initiale jusqu'à un niveau régional de compétition

**STRUCTURER ET PROMOUVOIR**

- Mise en œuvre du projet associatif, sportif et citoyen du club
- Organisation d'événements de promotion et de communication

**NOUVELLES OFFRES... NOUVEAUX PARCOURS POUR TOUS !**

ENTRAINEUR SECTEUR PROFESSIONNEL  
Titre 6 - Niveau 6

Mention : Entraîneur Professionnel      Mention : Entraîneur Fédérateur

ENTRAINEUR DE HANDBALL  
Titre 5 - Niveau 5

EDUCATEUR DE HANDBALL  
Titre 4 - Niveau 4

Mention : Animateur des Pratiques Sociales      Mention : Editeur des Pratiques Sociales

**Un parcours plus simple vers un métier et un accès plus rapide vers des compétences !**

« Quelle est votre ambition ? Votre disponibilité ? Votre expérience ? Vos acquis ? »

« Je suis juste passionné, je veux apprendre. »

« J'ai des compétences et je veux aider mon club. »

« Je veux en faire mon métier. »

des modules de compétences      des Blocs de Compétences avec des Certifications reconnues      un Titre à Finalité Professionnelle Niveau 4

« Je peux devenir éducateur de Handball et enseigner contre rémunération »  
Mention Animateur des pratiques socio-éducatives et sociales (olympisme, jeunesse, handicap, santé, handicap, Handball, Handisport, ...)  
Mention Editeur, Bénévole Jeunes et Adultes en Compétition (pour la compétition)

« Je souhaite être en cursus de formation continue sur 1 à 2 années en justifiant de Maîtrise en Situation Post-secrétariat ou

« Je valide un parcours de compétences en passant des certifications quand je suis prêt, dans un délai de 8 ans maximum »

« Je suis un parcours modulaire de 3 à 8 ans maximum en accumulant un dossier et en étant suivi dans ma culture »

« À partir du moment où vous avez commencé votre formation, vous avez 4 à 8 ans pour capitaliser des compétences et être votre parcours de formation ! C'est le principe de l'APP (APP) qui permet le TFP à l'adhésion ! »

Accompagner les pratiquants - 20 h      BC 1 : Conduire à l'initiation sportive de sa pratique      CT 1

Assurer l'entretien et le matériel des pratiquants sur et en dehors du terrain - 10 h

Participer à l'élaboration et la gestion de projet associatif - 20 h      BC 2 : Contribuer au fonctionnement de sa structure      CT 2

Valoriser et promouvoir les activités - 20 h

Animer la pratique Babyhand et Hand 1<sup>er</sup> ans - 40 h      BC 3 : Animer des pratiques éducatives      CT 3

Animer la pratique Mini-hand et Hand à 4 - 40 h

Appliquer des méthodes pédagogiques innovantes et adaptées - 10 h

Animer la pratique Handball sport santé - 40 h      BC 4 : Animer des pratiques sociales      CT 4

Animer la pratique Handisport (handball et handigym) - 40 h

Encadrer des activités - 80 h      BC 5 : Encadrer des activités de compétition      CT 5

Encadrer des compétitions et des entraînements - 10 h

Encadrer des jeunes - 40 h      BC 6 : Encadrer des jeunes en compétition      CT 6

« Vous pouvez avoir accès 2-4 parcours pour la formation ou l'accompagnement d'élites d'athlètes ! Mais les certifications sont territoriales et non transférables nationalement aux certifications professionnelles. »

Accompagner les pratiquants - 20 h      Animateur d'École d'athlète      CT 1

Maîtrise Sportive - Faire vivre son club d'athlète - 10 h      Animateur d'École d'athlète      CT 2

Encadrer une compétition et la administration - 10 h

« Je suis en cursus de formation continue sur 1 à 2 années en justifiant de Maîtrise en Situation Post-secrétariat ou

« Je valide un parcours de compétences en passant des certifications quand je suis prêt, dans un délai de 8 ans maximum »

« Je suis un parcours modulaire de 3 à 8 ans maximum en accumulant un dossier et en étant suivi dans ma culture »

Faciliter l'accès et l'intégration dans la structure des athlètes - 3 h      Accompagnateur Territorial      CT 7

Accompagner les athlètes en situation - 34 h

Choisir, organiser et assurer une activité de formation - 44 h      Animateur Territorial      CT 8

**FINANCER UN PROJET DE FORMATION**

- « Vous adressez à l'AFDAS votre demande de formation »
- « L'AFDAS vous adresse un accord de prise en charge »
- « L'AFDAS adresse à l'organisme de formation l'accord de financement et le avis du stagiaire »
- « L'organisme conçoit le stage »
- « Après la formation l'organisme adresse la facture à l'AFDAS »
- « L'AFDAS règle l'organisme »

**QUELQUES LIENS UTILES**

Portail de l'alternance : [http://www.alternance.espe.fr/portail\\_alternance.html](http://www.alternance.espe.fr/portail_alternance.html) / <http://www.alternance.espe.fr/>

Le contrat d'apprentissage : <http://www.secteur-public.fr/contrats/contrats/2018/>

Le contrat de professionnalisation : <http://www.pse.espe.fr/emploi/le-contrat-de-professionnalisation/>

Tout sur le nouveau DFCO AFDAS : <http://www.afdas.com/>

« Vos contacts au sein de votre branche pour un suivi toujours plus personnalisé, voici les contacts dédiés à votre branche : 03 44 78 34 36 / [sp@afdas.com](mailto:sp@afdas.com) »

**EDUCATEUR DE HANDBALL**  
Titre à Finalité Professionnelle de Niveau IV à 2 mentions de 250h chacune, ou 420h pour les 2.

**Formation dans l'encadrement de l'Arbitrage**

**Modules de formation dans la nouvelle architecture**

<b>Mention Animateur de pratiques socio-éducatives et sociales - 250 H</b> Qualification : Animer des pratiques socio-éducatives et sociales (170h)		<b>Mention Entraîneur territorial - 250 H</b> Qualification : Entraîner une équipe en compétition jusqu'au niveau régional (170h)		<b>Arbitrage Territoriale</b> 40h : Cours, atelier et autres actions de formation <b>Accompagnateur Territoriale</b> 24h : Accompagner les jeunes en situation 15h : Faciliter l'accès et l'intégration de la jeunesse des régions <b>Arbitrage</b> 21h : Mise en situation par l'encadrement, Coaching <b>Arbitrage d'École et d'Arbitrage</b> Module 11 - 10h <b>Motif spécifique</b> : 10h Faire vivre une zone d'arbitrage <b>Accompagnateur</b> Module 11 - 20h
<b>BC3</b> Certificat 1 : Animer des pratiques éducatives (81-82-83) Module 1 - 40h : Animer des ateliers d'animation Module 2 - 40h : Animer des ateliers de médiation Module 1 - 10h : Agir dans différents milieux socio-éducatifs et sociaux	<b>BC4</b> Certificat 2 : Animer des pratiques sociales (81-82-83) Module 1 - 40h : Animer des ateliers de médiation Module 2 - 40h : Animer des ateliers de médiation Module 1 - 10h : Agir dans différents milieux socio-éducatifs et sociaux	<b>BC5</b> Certificat 1 : Entraîner des adultes en compétition (81-82-83) Module 11 - 30h : Entraîner des adultes Module 11 - 10h : Entraîner des jeunes adultes et des adultes/juniors	<b>BC6</b> Certificat 2 : Entraîner des jeunes en compétition (81-82-83) Module 11 - 30h : Entraîner des jeunes Module 11 - 10h : Entraîner des jeunes adultes et des adultes/juniors	
<b>BC1</b> Qualification : Participer à la vie associative d'une structure de handball - 80h Certificat 1 : Contribuer à l'animation sportive de la structure (81-82-83) Module 1 - 20h : Accompagner les participants Module 2 - 10h : Assurer l'intégrité et la sécurité des participants sur et en dehors de terrain		<b>BC2</b> Certificat 2 : Contribuer au fonctionnement de la structure (81-82-83) Module 3 - 20h : Participer à l'élaboration et la gestion de projet associatif Module 4 - 20h : Favoriser et promouvoir les activités Certificat 1 : Contribuer à l'animation sportive de la structure (81-82-83) Module 1 - 20h : Accompagner les participants Module 2 - 10h : Assurer l'intégrité et la sécurité des participants sur et en dehors de terrain		

**EDUCATEUR DE HANDBALL**  
Titre à Finalité Professionnelle de Niveau IV à 2 mentions de 250h chacune, ou 420h pour les 2. En Alternance et en Responsabilité

**ACCOMPAGNATEUR**

<b>Mention Animateur de pratiques socio-éducatives et sociales - 250 H</b> Qualification : Animer des pratiques socio-éducatives et sociales (170h)		<b>Mention Entraîneur territorial - 250 H</b> Qualification : Entraîner une équipe en compétition jusqu'au niveau régional (170h)	
<b>BC3</b> Certificat 1 : Animer des pratiques éducatives (81-82-83) Module 1 - 40h : Animer des ateliers d'animation Module 2 - 40h : Animer des ateliers de médiation Module 1 - 10h : Agir dans différents milieux socio-éducatifs et sociaux	<b>BC4</b> Certificat 2 : Animer des pratiques sociales (81-82-83) Module 1 - 40h : Animer des ateliers de médiation Module 2 - 40h : Animer des ateliers de médiation Module 1 - 10h : Agir dans différents milieux socio-éducatifs et sociaux	<b>BC5</b> Certificat 1 : Entraîner des adultes en compétition (81-82-83) Module 11 - 30h : Entraîner des adultes Module 11 - 10h : Entraîner des jeunes adultes et des adultes/juniors	<b>BC6</b> Certificat 2 : Entraîner des jeunes en compétition (81-82-83) Module 11 - 30h : Entraîner des jeunes Module 11 - 10h : Entraîner des jeunes adultes et des adultes/juniors
<b>BC1</b> Qualification : Participer à la vie associative d'une structure de handball - 80h Certificat 1 : Contribuer à l'animation sportive de la structure (81-82-83) Module 1 - 20h : Accompagner les participants Module 2 - 10h : Assurer l'intégrité et la sécurité des participants sur et en dehors de terrain		<b>BC2</b> Certificat 2 : Contribuer au fonctionnement de la structure (81-82-83) Module 3 - 20h : Participer à l'élaboration et la gestion de projet associatif Module 4 - 20h : Favoriser et promouvoir les activités Certificat 1 : Contribuer à l'animation sportive de la structure (81-82-83) Module 1 - 20h : Accompagner les participants Module 2 - 10h : Assurer l'intégrité et la sécurité des participants sur et en dehors de terrain	

**EDUCATEUR DE HANDBALL**  
Titre à Finalité Professionnelle de Niveau IV à 2 mentions de 250h chacune, ou 420h pour les 2. En Alternance et en Responsabilité

**ANIMATEUR HANDBALL (en cours de validité)**

<b>Mention Animateur de pratiques socio-éducatives et sociales - 250 H</b> Qualification : Animer des pratiques socio-éducatives et sociales (170h)		<b>Mention Entraîneur territorial - 250 H</b> Qualification : Entraîner une équipe en compétition jusqu'au niveau régional (170h)	
<b>BC3</b> Certificat 1 : Animer des pratiques éducatives (81-82-83) Module 1 - 40h : Animer des ateliers d'animation Module 2 - 40h : Animer des ateliers de médiation Module 1 - 10h : Agir dans différents milieux socio-éducatifs et sociaux	<b>BC4</b> Certificat 2 : Animer des pratiques sociales (81-82-83) Module 1 - 40h : Animer des ateliers de médiation Module 2 - 40h : Animer des ateliers de médiation Module 1 - 10h : Agir dans différents milieux socio-éducatifs et sociaux	<b>BC5</b> Certificat 1 : Entraîner des adultes en compétition (81-82-83) Module 2 - 30h : Entraîner des adultes Module 1 - 10h : Entraîner des jeunes adultes et des adultes/juniors	<b>BC6</b> Certificat 2 : Entraîner des jeunes en compétition (81-82-83) Module 2 - 30h : Entraîner des jeunes Module 1 - 10h : Entraîner des jeunes adultes et des adultes/juniors
<b>BC1</b> Qualification : Participer à la vie associative d'une structure de handball - 80h Certificat 1 : Contribuer à l'animation sportive de la structure (81-82-83) Module 1 - 20h : Accompagner les participants Module 2 - 10h : Assurer l'intégrité et la sécurité des participants sur et en dehors de terrain		<b>BC2</b> Certificat 2 : Contribuer au fonctionnement de la structure (81-82-83) Module 3 - 20h : Participer à l'élaboration et la gestion de projet associatif Module 4 - 20h : Favoriser et promouvoir les activités Certificat 1 : Contribuer à l'animation sportive de la structure (81-82-83) Module 1 - 20h : Accompagner les participants Module 2 - 10h : Assurer l'intégrité et la sécurité des participants sur et en dehors de terrain	

**EDUCATEUR DE HANDBALL**  
Titre à Finalité Professionnelle de Niveau IV à 2 mentions de 250h chacune, ou 420h pour les 2. En Alternance et en Responsabilité

**ENTRAINEUR REGIONAL (en cours de validité + expérience de 2 ans dans les 5 dernières années public ADULTES)**

<b>Mention Animateur de pratiques socio-éducatives et sociales - 250 H</b> Qualification : Animer des pratiques socio-éducatives et sociales (170h)		<b>Mention Entraîneur territorial - 250 H</b> Qualification : Entraîner une équipe en compétition jusqu'au niveau régional (170h)	
<b>BC3</b> Certificat 1 : Animer des pratiques éducatives (81-82-83) Module 1 - 40h : Animer des ateliers d'animation Module 2 - 40h : Animer des ateliers de médiation Module 1 - 10h : Agir dans différents milieux socio-éducatifs et sociaux	<b>BC4</b> Certificat 2 : Animer des pratiques sociales (81-82-83) Module 1 - 40h : Animer des ateliers de médiation Module 2 - 40h : Animer des ateliers de médiation Module 1 - 10h : Agir dans différents milieux socio-éducatifs et sociaux	<b>BC5</b> Certificat 1 : Entraîner des adultes en compétition (81-82-83) Module 2 - 30h : Entraîner des adultes Module 1 - 10h : Entraîner des jeunes adultes et des adultes/juniors	<b>BC6</b> Certificat 2 : Entraîner des jeunes en compétition (81-82-83) Module 2 - 30h : Entraîner des jeunes Module 1 - 10h : Entraîner des jeunes adultes et des adultes/juniors
<b>BC1</b> Qualification : Participer à la vie associative d'une structure de handball - 80h Certificat 1 : Contribuer à l'animation sportive de la structure (81-82-83) Module 1 - 20h : Accompagner les participants Module 2 - 10h : Assurer l'intégrité et la sécurité des participants sur et en dehors de terrain		<b>BC2</b> Certificat 2 : Contribuer au fonctionnement de la structure (81-82-83) Module 3 - 20h : Participer à l'élaboration et la gestion de projet associatif Module 4 - 20h : Favoriser et promouvoir les activités Certificat 1 : Contribuer à l'animation sportive de la structure (81-82-83) Module 1 - 20h : Accompagner les participants Module 2 - 10h : Assurer l'intégrité et la sécurité des participants sur et en dehors de terrain	

**EDUCATEUR DE HANDBALL**  
Titre à Finalité Professionnelle de Niveau IV à 2 mentions de 250h chacune, ou 420h pour les 2. En Alternance et en Responsabilité

**ENTRAINEUR REGIONAL (en cours de validité + expérience de 2 ans dans les 5 dernières années public ADULTES)**

<b>Mention Animateur de pratiques socio-éducatives et sociales - 250 H</b> Qualification : Animer des pratiques socio-éducatives et sociales (170h)		<b>Mention Entraîneur territorial - 250 H</b> Qualification : Entraîner une équipe en compétition jusqu'au niveau régional (170h)	
<b>BC3</b> Certificat 1 : Animer des pratiques éducatives (81-82-83) Module 1 - 40h : Animer des ateliers d'animation Module 2 - 40h : Animer des ateliers de médiation Module 1 - 10h : Agir dans différents milieux socio-éducatifs et sociaux	<b>BC4</b> Certificat 2 : Animer des pratiques sociales (81-82-83) Module 1 - 40h : Animer des ateliers de médiation Module 2 - 40h : Animer des ateliers de médiation Module 1 - 10h : Agir dans différents milieux socio-éducatifs et sociaux	<b>BC5</b> Certificat 1 : Entraîner des adultes en compétition (81-82-83) Module 2 - 30h : Entraîner des adultes Module 1 - 10h : Entraîner des jeunes adultes et des adultes/juniors	<b>BC6</b> Certificat 2 : Entraîner des jeunes en compétition (81-82-83) Module 2 - 30h : Entraîner des jeunes Module 1 - 10h : Entraîner des jeunes adultes et des adultes/juniors
<b>BC1</b> Qualification : Participer à la vie associative d'une structure de handball - 80h Certificat 1 : Contribuer à l'animation sportive de la structure (81-82-83) Module 1 - 20h : Accompagner les participants Module 2 - 10h : Assurer l'intégrité et la sécurité des participants sur et en dehors de terrain		<b>BC2</b> Certificat 2 : Contribuer au fonctionnement de la structure (81-82-83) Module 3 - 20h : Participer à l'élaboration et la gestion de projet associatif Module 4 - 20h : Favoriser et promouvoir les activités Certificat 1 : Contribuer à l'animation sportive de la structure (81-82-83) Module 1 - 20h : Accompagner les participants Module 2 - 10h : Assurer l'intégrité et la sécurité des participants sur et en dehors de terrain	

**Coût des formations 2019/2020**

Selon le STATUT	Titre à Finalité Professionnelle IV - Formation continue -			BC1 + 40h ou BC2 + 40h	BC2 + 50h ou BC4 + 50h	BC5 + 30h ou BC6 + 30h	Autres Modules Arbitrage Formateur	
	2 mentions 420h	APSES 250h	Compétence 250h					
ALTERNANCE	Apprentissage	6 040 €	3 600 €	3 600 €	- Formation discontinue - 2 options possibles pour obtenir un TFP4			
	Contrat de Professionnalisation Pro A	6 300 €	3 750 €	3 750 €	Option 1 - Parcours par blocs de compétences en 6 ans maximum Option 2 - Parcours continu de 4 à 6 ans (par coût par module)			
AUTRES	Selon, Bénévoles, Prise en charge OPCO	5 040 €	3 000 €	3 000 €	240 €	540 €	540 €	252 € + 3 1 000 €
	Selon, Bénévoles, Non prise en charge OPCO	1 100 €	530 €	750 €	80 €	210 €	350 €	35 € + 3 230 €

Les certifications sont gratuites dans le cadre des formations continues et des parcours discontinus. Dans le cadre d'une demande de certification isolée, les frais d'inscription seront de 50 à 100 euros selon les Blocs de Compétences concernées.